

# Vos sapins *aussi* ont droit à *une seconde vie !*

Organisée par votre commune et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, l'opération de recyclage de votre sapin est l'occasion de lui donner une seconde vie.



Les sapins doivent être naturels,  
sans décoration ni sac ni neige artificielle.

A BOUSSE - DÉPOSEZ VOTRE SAPIN :

*Du mardi 30 décembre au lundi 12 janvier 2026*

*Lieu du dépôt : impasse des Merlettes, à proximité du stade municipal*